



Marennes-Hiers-Brouage

VILLE DE MARENNES-HIERS-BROUAGE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION

Conseil municipal du 29 janvier 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de Présents : 25
Nombre de Votants : 30
Date de la convocation : 22 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf janvier à dix-neuf heures, le conseil municipal de Marennes-Hiers-Brouage s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, à l'hôtel de ville de Marennes-Hiers-Brouage, sous la présidence de Madame Claude BALLOTEAU, Maire de Marennes-Hiers-Brouage.

Présents : Claude BALLOTEAU, Jean-Marie PETIT, Philippe MOINET, Frédérique LIÈVRE, Martine FARRAS, Alain BOMPARD, Jean-Pierre FROC, Mariane LUQUÉ, Françoise LUCAS, Michele PIVETEAU, James SLEGR, Liliane BARRÉ, Catherine BERGEON, Martine COUSIN, Florence WINKLER, Régis JOUSSON, Maryse THOMAS, Sophie LESORT-PAJOT, André GUILÉMIN, Clotilde DEGORÇAS, Marie-Bernard BOURIT, Patricia DESCAMPS, Pascale FOUCHÉ, Claude QUILLET, Richard GUÉRIT.

Absents ayant donné pouvoir : Philippe LUTZ (pouvoir à Jean-Marie PETIT), Stéphane DUC (pouvoir à Régis JOUSSON), Thierry GÉRARDEAU (pouvoir à Patricia DESCAMPS), Corine GABORIAUD (pouvoir à Pascale FOUCHÉ), Norbert PROTEAU (pouvoir à Richard GUÉRIT).

Absents : Philippe GENDRE, Stéphanie MOUMON, Michel BROCHET.

Secrétaire de séance : Frédérique LIÈVRE

DÉLIBÉRATION 2024 01 006

Travaux Route de Fousil – Vélodyssée – Demande de subvention au Conseil Départemental

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Madame la Maire informe les membres du Conseil Municipal que des travaux de piquetage de pieux avaient été réalisés sur la route de Fousil située sur la commune déléguée de Hiers-Brouage en 2019.

Ces travaux, dont le montant s'élevait à 16 750€ HT, avaient pour but d'éviter l'effondrement de la Vélodyssée. Ils avaient fait l'objet d'une demande de subventions auprès du conseil départemental validée par une délibération du Conseil Municipal le 19 juin 2019.

Cette demande de subvention n'a pas pu être traitée par la Commission Permanente du Département de la Charente-Maritime à défaut de présentation d'un plan de financement des travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE de solliciter à nouveau l'aide financière du département au titre du schéma départemental Véloroutes Voies Vertes et Randonnées de la manière suivante :

- 50 % Département : 8 375,00 € HT ;
- 50% Commune : 8 375,00 € HT.

Votants : 30

Pour : 30



Extrait certifié conforme

Claude BALLOTEAU

Maire de Marennes-Hiers-Brouage

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'état et sa publication. Le recours peut également être déposé via l'application internet Télérecours citoyen : www.telerecours.fr